

Animateur socioculturel

Posté par: formations-concours

Publiée le : 5/11/2008 15:00:17

RÃ©unir un quartier pour une fÃªte de rue, animer un foyer de jeunes travailleurs, une MJC ou une maison de retraite : l'animateur socioculturel facilite l'expression, la crÃ©ativitÃ© et la socialisation des individus. Il favorise l'insertion des jeunes comme des adultes. Il peut Ã©galement informer sur certains dispositifs d'aide, conseiller et orienter les personnes en difficultÃ©. **À Description des tâches / conditions de travail** Les missions de l'animateur socioculturel sont multiples. Il peut, selon son niveau de qualification, concevoir et monter un projet, en nÃ©goier le financement avec la rÃ©gion, le dÃ©partement, la commune ou encore organiser des rencontres entre les habitants dÃ©un quartier. Dans certaines situations conflictuelles, il peut avoir Ã© jouer un rÃôle de nÃ©gociateur non nÃ©gligeable entre groupes ou individus. Il peut Ã©galement informer sur les mesures sociales telles que le RMI, participer Ã l'alphabÃ©tisation, conseiller les personnes en difficultÃ© et les diriger vers d'autres travailleurs sociaux. Il exerce dans des centres culturels, des centres sociaux, des foyers de jeunes, des maisons de jeunes et de la culture (MJC), des foyers de travailleurs, des maisons familiales, des villages de vacances, des clubs du 3e Âge... La fonction publique reprÃ©sente un employeur important. Un animateur sur deux est employÃ© par les collectivitÃ©s locales qui recrutent des professionnels de lâ€™animation Ã tous les niveaux de qualification.

Salaires / revenus Les conventions collectives des collectivitÃ©s territoriales fixent des salaires mensuels qui vont de 1 500 à 2 600 â environ, selon l'anciennetÃ© dans la profession.

Dans la fonction publique hospitaliÃ¨re, les salaires sont compris entre 1 320 et 2 200 â mensuels sans les primes.

Evolution professionnelle Les animateurs peuvent prÃ©parer le DSTS (diplÃ®me supérieur en travail social) aprÃ¨s 5 annÃ©es de pratique professionnelle. Par la suite ils peuvent Ã©galement viser le DE-DPAD (diplÃ®me d'Etat de directeur de projet d'animation et de dÃ©veloppement). Ce diplÃ®me, de niveau bac + 4, atteste d'une qualification professionnelle

pour la conception, la mise en œuvre et de la gestion des politiques d'animation et de dÃ©veloppement menÃ©es par les structures sportives, sociales ou culturelles. **À Etudes / formations** Les 3 premiers diplÃ®mes citÃ©s sont dÃ©livrÃ©s par le ministÃ¨re de la SantÃ©, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative :

- Le **BAPAAT**, brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien, comprend 3 options : loisirs du jeune et de l'enfant, loisirs tous publics dans les sites et structures d'accueil collectif, loisirs de pleine nature. Câ€™est le premier niveau de qualification pour lâ€™animation.
- Le **BEATEP**, brevet dâ€™Etat dâ€™animateur technicien de lâ€™Ã©ducation populaire et de la jeunesse, de niveau bac est un diplÃ®me trÃ¨s reconnu dans la profession. Il permet dâ€™obtenir la qualification technique dâ€™animateur dans lâ€™une des trois spÃ©cialitÃ©s suivantes : activitÃ©s scientifiques et techniques, activitÃ©s culturelles et dâ€™expression ou activitÃ©s sociales et vie locale.
- Le **DEFA**, diplÃ®me dâ€™Etat relatif aux fonctions dâ€™animation (DEFA) sanctionne une

formation professionnelle qui s'adresse aux animateurs confirmés. C'est un diplôme de niveau bac + 2 qui donne accès à des fonctions de responsable de structures ou d'encadrement de formation.

Pour en savoir plus sur ces formations et les organismes qui assurent leur préparation, contactez la direction départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) dont relève votre domicile.

- Le **DUT carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle**, est le seul diplôme de l'animation à se préparer en formation initiale. Ce DUT se prépare en deux ans dans un IUT. Pour y accéder il faut être titulaire du baccalauréat.